



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense

20 mars 2025



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
Edito.....	4
ÉTAT DES LIEUX DE LA BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DEFENSE	5
La Base Industrielle et Technologique de la Défense.....	6
L'économie de guerre : produire plus et plus vite	8
1. Améliorer la visibilité donnée aux industriels.....	8
2. Augmenter les cadences et les capacités de production.....	9
3. Insuffler un « faire autrement »	9
4. Sécuriser nos approvisionnements et relocaliser en France	9
5. Renforcer l'aptitude des PME et ETI de la BITD à répondre à la demande.....	10
6. S'assurer de la disponibilité des ressources humaines.....	10
7. Améliorer la sécurisation des entreprises de la BITD.....	11
L'ENJEU DU FINANCEMENT DE LA BITD	12
Les besoins de financement des PME et ETI de la BITD.....	13
1. Le financement de la BITD : état des lieux	13
2. Les besoins de financement des PME et ETI de la BITD.....	14
Les dispositifs de soutien public existant au profit de la BITD	16
PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'INDUSTRIE DE LA DEFENSE	18
Une commande publique renforcée	19
1. La Loi de Programmation Militaire 2024-2030 : un investissement historique pour la défense française	19
2. Au niveau européen, la Commission a développé plusieurs outils pour soutenir la commande publique	20
L'accélération du financement du secteur de la BITD.....	22
<i>Un soutien financier des acteurs publics et privés qui permet de répondre à la montée en cadence des PME et ETI de la BITD</i>	<i>22</i>
1 ^{er} objectif : Renforcer les dispositifs publics de financement de l'industrie de défense	23
2 ^e objectif : Accroître la capacité des investisseurs privés et publics à se positionner sur la défense	24
3 ^e objectif : Permettre aux épargnants de financer l'industrie de défense	25
4 ^e objectif : Améliorer le dialogue entre l'industrie de défense et le secteur financier....	26

Edito



Le monde d’hier, celui des trente dernières années, n’est plus. La géopolitique telle qu’elle se dessine, à l’Est comme à l’Ouest, ne permet plus de tirer « les dividendes de la paix ».

Ce contexte international dégradé rend plus nécessaire que jamais l’affirmation par la France de sa souveraineté et le renforcement de sa capacité à défendre ses intérêts stratégiques.

Notre pays dispose sur ce terrain d’atouts indéniables, à commencer par sa Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) qui alimente un modèle d’armée complet et efficace. Cet écosystème stratégique français réunit neuf grands groupes d’envergure mondiale ainsi que leur vaste réseau de sous-traitants et de fournisseurs, fait d’entreprises de taille intermédiaire, de petites et moyennes entreprises et de start-ups, totalisant 220 000 emplois directs et indirects.

Cependant, afin d’augmenter nos capacités de production pour « ajuster les moyens aux menaces », selon les mots du Président de la République, nous devons améliorer le financement des entreprises de notre BITD.

Aussi allons-nous renforcer les dispositifs publics de financement de l’industrie de défense pour renforcer leurs fonds propres et répondre à leur besoin particulier de trésorerie. Nous allons accroître la capacité des investisseurs privés et publics à se positionner sur la défense en assurant sa compatibilité avec le financement durable. Nous permettrons enfin aux Français qui le veulent d’orienter leur épargne vers la défense, et travaillons dès à présent à structurer un dialogue plus efficace entre l’industrie de défense et le secteur financier.

La bonne mobilisation des acteurs de notre système financier au service de notre industrie de défense est une condition de la préservation de nos intérêts stratégiques et donc de notre souveraineté. Nous comptons sur vous.

Éric Lombard, ministre de l’Économie, des Finances,
de la Souveraineté industrielle et numérique

Sébastien Lecornu, ministre des Armées

**État des lieux
de la Base
Industrielle
et Technologique
de Défense**

*« Notre industrie de défense,
une chance pour la souveraineté française »*

La Base Industrielle et Technologique de la Défense

La guerre en Ukraine a ravivé la conscience de l'impérieuse nécessité de **développer et d'entretenir une Base industrielle et technologique de défense (BITD) souveraine et résiliente, à l'échelle française mais aussi européenne**, qui nous permette d'équiper nos forces de manière à assurer notre autonomie stratégique dans un contexte sécuritaire international dégradé.

La BITD française est profondément implantée dans le tissu économique, social et industriel français. Elle est composée de neuf grands groupes (les Maîtres d'œuvre industriels [MOI]), d'envergure européenne et mondiale, en mesure d'intégrer des solutions complexes, autour desquels s'organise un vaste réseau de sous-traitants et de fournisseurs constitué d'environ 4 500 start-up, Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) souvent très innovantes, parmi lesquelles environ 800 entreprises sont identifiées comme stratégiques ou critiques.

La BITD mobilise environ **220 000 emplois directs et indirects** (soit autant que le secteur de la production automobile), **souvent très qualifiés et, par nature, peu délocalisables**, répartis dans des centres de production et de recherche **sur l'ensemble du territoire**.

Elle est composée d'entreprises résidentes qui contribuent, directement ou indirectement, au développement, à la production, au maintien en condition opérationnelle et au démantèlement des systèmes de défense nationale sur tout le spectre des technologies dont la France a besoin pour préserver un modèle d'armée complet. Elle garantit la sécurité de l'approvisionnement national en équipements de souveraineté et en systèmes d'armes critiques. **Elle constitue à ce titre une composante essentielle de notre autonomie nationale.** Le secteur de la défense se singularise également par des cycles longs liés aux programmes d'armement et qui permet d'offrir une visibilité de moyen-long terme aux entreprises de toute la chaîne de valeur de la BITD.

La BITD a la particularité d'œuvrer à la fois pour le secteur militaire et civil. **Le portrait-robot d'une entreprise de la BITD est une PME d'environ 50 employés, réalisant 6 à 8 millions de chiffre d'affaires dont moins de 20 % pour le secteur de la défense.**

La BITD et son financement en chiffres :

<p>4 500 entreprises environ, dont 800 identifiées comme stratégiques ou critiques</p>	<p>220 000 emplois</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Portrait-robot d'une entreprise de la BITD est une PME d'environ **50** employés, réalisant **6 à 8 millions** de chiffre d'affaires dont moins de **20 %** pour le secteur de la défense

Des sources diversifiées de financements publics et privés,
dont **37 Mds €** des banques,
20 Mds € d'investissements directs et indirects des assureurs,
40 Mds € de la Caisse des Dépôts et des Consignation
et **1 Md€** de Bpifrance.

L'économie de guerre : produire plus et plus vite

Quelques mois après le déclenchement de la guerre en Ukraine, le 13 juin 2022 lors du salon Eurosatory, puis lors de son discours de Brienne du 13 juillet 2022, le Président de la République Emmanuel Macron appelait au **renforcement de l'industrie de défense** pour permettre à la France d'entrer « dans une économie de guerre ».

Conscient de la nécessité « d'ajuster les moyens aux menaces », le chef de l'État a ensuite demandé au ministre des Armées d'augmenter les capacités de production. Le 6 septembre 2022, le ministre lançait ainsi les travaux avec les industriels de défense, en présence du chef d'état-major des Armées, du Délégué général pour l'armement et du Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité nationale. Le mot d'ordre est alors sans ambiguïté : afin de conserver notre autonomie stratégique, il faut « produire plus et plus vite », dans un modèle « soutenable pour l'État ».

Depuis, et sous l'impulsion du Premier ministre François Bayrou, l'objectif est de **mettre en place un outil économique et productif résistant à des crises majeures ainsi que de mobiliser les ressorts économiques et industriels pour produire les équipements nécessaires** aux forces armées en cas de conflit et de soutenir cette production dans la durée.

Dans le même temps, la commande publique en matière d'armement est en forte croissance. la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 prévoit de consacrer 413,3 milliards d'euros aux armées au cours des sept prochaines années. Ce budget représente 118 milliards d'euros supplémentaires, soit une hausse de 40 % par rapport à la LPM précédente.

Ainsi, depuis l'été 2022, la Direction générale de l'armement (DGA) travaille en étroite collaboration avec les entreprises de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) et les états-majors d'armées sur sept axes forts, concourant à la mise en place d'une capacité étatique et industrielle capable de répondre aux enjeux de l'économie de guerre.

1. Améliorer la visibilité donnée aux industriels

Il est nécessaire d'offrir une visibilité aux industriels afin que l'industrie puisse investir à long terme sur son outil de production. Ainsi, **la hausse de 40 % du budget de la LPM 2024-2030 par rapport à la LPM précédente offre une visibilité sur sept ans aux entreprises de la Base industrielle et technologique de défense (BITD)**. S'élevant annuellement à 9,5 milliards d'euros entre 2012 et 2016, le montant des commandes est passé à 20 milliards d'euros au titre de l'année 2023 et est restée stable en 2024.

Parmi les commandes emblématiques en 2024, on peut citer : missiles Mistral, 420 véhicules blindés Serval et 530 Serval appui Scorpion, 8 hélicoptères NH90 Caïman Standard 2 pour les forces spéciales, 109 canons Caesar de nouvelle génération (Mk II), des systèmes de défense sol-air et de lutte anti-drones, la rénovation de 100 chars Leclerc XLR, la commande de 42 Rafale F4 pour l'armée de l'Air et de l'Espace, les premières commandes permettant de structurer le nouveau standard F5 du Rafale.

2. Augmenter les cadences et les capacités de production

L'économie de guerre vise notamment à augmenter les capacités de production sur plusieurs armements. **L'optimisation des opérations industrielles a permis des accélérations majeures sur des équipements emblématiques, comme les radars, les missiles, ou les canons d'artillerie.**

Cette accélération repose par exemple sur l'anticipation des approvisionnements par les industriels pour améliorer leur réactivité, la simplification de certaines procédures, ou encore un travail étroit avec la DGA et l'ensemble de la filière pour lever les goulets d'étranglement.

3. Insuffler un « faire autrement »

Responsable tant de la conduite des programmes d'armement, de la passation des marchés auprès de la BITD, que du suivi de toute l'industrie de défense et des PME, la DGA joue un rôle majeur pour notre outil de défense.

Pour transformer la DGA, une nouvelle organisation a été mise en place avec l'ambition de **faire de la DGA une institution moderne, réactive, en mesure de s'adapter aux grandes transformations du contexte international, technologique et économique qui s'imposent à la Nation.**

Ce qui a été fait :

- Simplification des processus de conduite des programmes ;
- Diversification des modes de passation de marché ;
- Actions conjointes avec l'industrie afin de réduire les délais de production ;
- Simplification de la comitologie et des contrôles qualité ;
- Identification des approches novatrices dans le suivi des entreprises (pacte drone) ;
- Mise en place de nouvelles méthodes et procédés (impression 3D en production, MCO) ;
- Identification des compétences critiques et mise en place de plans d'actions destinés à garantir la souveraineté des entreprises de la BITD.

4. Sécuriser nos approvisionnements et relocaliser en France

Pour une meilleure résilience en cas de conflit et afin d'améliorer les capacités de production, **la DGA coordonne la relocalisation de certaines productions lorsque notre souveraineté doit être renforcée.**

Ce qui a été fait :

- Onze projets de relocalisation lancés : Eurencro à Bergerac, Selectarc à Belfort, Vistory à Bourges ;
- Dix autres sont à l'étude (par exemple la relocalisation de disques de turbine haute pression d'hélicoptères chez Safran, dans le Puy de Dôme) ;
- Obligation de stocks de production : les mesures de réquisition, de priorisation et d'obligation de constitution de stocks, prévues par la loi de programmation militaire permettront, si la situation le nécessitait, d'agir dans ce sens vis-à-vis des industriels.

5. Renforcer l'aptitude des PME et ETI de la BITD à répondre à la demande

Dans le cadre de la mise en place de l'économie de guerre, des actions ont été établies au profit des industriels ; elle concerne les MOI ainsi que l'ensemble des acteurs de la chaîne de sous-traitance. **Un effort particulier a porté sur les acteurs de la chaîne de sous-traitance, avec le déploiement d'actions de remédiation adaptées aux difficultés rencontrées par les entreprises identifiées comme goulets d'étranglement à risque** (machines, ressources humaines sur les métiers en tension, financement, approvisionnement...).

Ce qui a été fait :

- En 2024, une quarantaine de sous-traitants ont été identifiés comme goulets d'étranglement et font l'objet d'un plan de remédiation ;
- Un volet d'actions de sécurité économique : mise en place auprès des préfets de régions de 10 attachés d'industrie en région (AIDER) et Création du fonds Definvest et du Fonds d'innovation défense disposant respectivement d'une dotation de 100 millions et de 200 millions d'euros destinés à prendre des parts dans le capital d'entreprises dont l'activité est indispensable pour la défense et celles dont l'activité est duale et innovante ;
- La protection des entreprises et des activités stratégiques de l'État en prenant appui sur l'instruction et le suivi des dossiers d'investissements étrangers en France (IEF) qui intéressent la défense ;
- Le respect de la propriété intellectuelle avec près de 20 000 demandes de brevets déposées à l'INPI en 2023 ayant fait l'objet d'un examen par la DID ;
- Un accompagnement de ces entreprises dans leurs restructurations capitalistiques lorsqu'elles sont en difficulté.

6. S'assurer de la disponibilité des ressources humaines

Plusieurs actions ont été mises en place dans le domaine des **ressources humaines**, nécessaire à la montée en puissance de la BITD.

Ce qui a été fait :

- La mise en place d'un observatoire des métiers de la BITD ;
- Le déploiement de la réserve industrielle de défense (RID), sous statut militaire et pilotée par la DGA. À terme, c'est un vivier de 3 000 réservistes industriels de défense qui pourra être déployé chez les industriels de la base industrielle et technologique de défense (BITD) ou chez les industriels étatiques (SMITer, SLM, SIAe, SIMU) ;
- Des actions sont conduites pour favoriser le recrutement au sein des entreprises de la BITD dans le cadre d'un partenariat entre la DGA et France Travail, signé le 6 novembre 2024.

7. Améliorer la sécurisation des entreprises de la BITD

La sécurisation des entreprises de la BITD constitue un élément important, tant sur le plan physique que sur le plan cyber. Il s'agit d'inciter les entreprises à procéder à des diagnostics et de mettre en place des moyens de remédiation.

Ce qui a été fait :

- La création d'un référentiel d'exigences minimales de protection cyber (référentiel de maturité de cybersécurité fondamentale), afin de renforcer le niveau de cyberprotection des industriels du secteur défense, notamment les petites entreprises de la chaîne de sous-traitance ;
- L'établissement d'un référentiel d'exigences minimales de protection physique (référentiel de sûreté fondamentale) coconstruit avec les principaux maîtres d'œuvre industriels.

L'enjeu du financement de la BITD

Les besoins de financement des PME et ETI de la BITD

1. Le financement de la BITD : état des lieux

Depuis 2020, industriels de la défense et parlementaires signalent des **difficultés de financement**, en particulier pour les PME et ETI de la BITD. Les travaux d'analyse menés conjointement par le ministère de l'Economie et le ministère des Armées ont permis de conclure **que l'accès au financement bancaire des entreprises de la défense est globalement préservé mais que ces entreprises peuvent faire face à des enjeux de consolidation financière et de gestion de trésorerie.**

L'évolution du contexte géopolitique et le travail effectué par le Gouvernement ont déjà permis d'accroître la mobilisation du secteur financier auprès des entreprises de la défense. En effet, les ministères de l'Economie et des Armées ont effectué un travail conjoint pour, d'une part, assurer et communiquer sur la compatibilité entre les réglementations financières et le financement de la défense, et, d'autre part, accompagner les acteurs financiers se positionnant sur la BITD dans la structuration de leurs produits de crédit ou d'investissement. En outre, la DG Trésor et la DGA ont déployé de nouveaux efforts de sensibilisation et d'accompagnement pour aider les investisseurs étrangers et les sociétés cibles à anticiper les procédures administratives applicables aux investissements réalisés dans le secteur de la défense, notamment le régime de contrôle des investissements étrangers en France (IEF) mis en œuvre dans le respect des principes de proportionnalité et de non-discrimination. Aujourd'hui, plus de 80 fonds d'investissement sont en lien avec la DGA. Certains sont commercialisés via des plans d'épargne en actions (PEA) et des contrats d'assurance-vie, offrant aux épargnants « grand public » la capacité de soutenir la montée en puissance de l'industrie de défense française et européenne.

L'écosystème de financement, tant public que privé, est pleinement mobilisé pour soutenir l'industrie de défense. Un recensement réalisé au sein du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations a identifié une exposition de 40 Md€ sur ce secteur, incluant 35 Md€ de garantie-export (Bpifrance et SFIL) ainsi que des investissements en fonds propres de Bpifrance. Cette dernière, détenue à 50 % par l'État, a doublé en cinq ans ses investissements dans la défense, passant de moins de 600 M€ à 1,2 Md€.

Les fonds d'investissement en non coté jouent également un rôle clé dans le financement des entreprises de la BITD, en apportant environ 4 Md€ aux PME et ETI du secteur. Ces derniers bénéficient notamment de fonds levés auprès d'assureurs. A date, le total des investissements directs et indirects des membres de France Assureurs s'élève à 20 Md€, dont 5 Md€ environ de placements directs et 15 Md€ de placements indirects. Ces placements bénéficient quasi-exclusivement aux groupes français de défense ainsi qu'au secteur de la construction aéronautique et spatiale, avec une répartition qui s'élevait en 2023 à 40% actions et 60% en obligations pour ce qui concerne les placements directs.

Enfin, les six plus grandes banques françaises accompagnent les entreprises de la défense à hauteur de 37 Md€, un engagement en forte augmentation depuis 2021. Ce soutien témoigne de la capacité du secteur bancaire français à accompagner l'effort de défense, aussi bien

avant qu'après la montée en puissance liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Selon cette estimation, les banques françaises financent ainsi près de deux fois plus la BITD que son poids statistique dans l'économie.

Au total, l'ensemble de ces financements – publics, bancaires, assurantiels et en actions non cotées – représente une exposition importante des acteurs publics et privés au secteur, démontrant l'ampleur du soutien apporté à la BITD.

2. Les besoins de financement des PME et ETI de la BITD

Afin d'évaluer la situation financière des PME et ETI de la BITD, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises qui contribuent à concevoir et à produire les équipements pour les armées, quel que soit le secteur de l'économie auxquelles elles appartiennent, l'Observatoire économique de la défense (OED) et la DG Trésor ont mené en 2024 **une étude portant sur la période 2016-2021 et un échantillon de 2 072 ETI et PME issues des secteurs d'activité les plus représentatifs de la BITD** (<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ssm/Ecodef%20260.pdf>).

L'étude compare leur situation à un groupe de référence, constitué des autres entreprises des mêmes secteurs, en mobilisant statistiques descriptives et analyse économétrique. Elle conclut que les entreprises de la BITD **ont une structure financière et économique plus fragile** que le reste de l'économie, qui s'exprime par **des marges plus faibles, un endettement plus élevé et une potentielle sous-capitalisation**. La montée en puissance de la production demande donc, notamment, une vigilance particulière sur la trésorerie de la chaîne de sous-traitance et en particulier la mise en œuvre de bonnes pratiques relatives aux conditions de paiements et à l'amélioration des relations contractuelles.

Les ETI et PME de la BITD sont moins rentables...

Sur la période 2016-2021, les ETI et PME de la BITD ont un taux de marge significativement plus faible que les entreprises de même taille et du même secteur. L'analyse économétrique montre qu'à chiffre d'affaires, valeur ajoutée, secteur et âge comparables, les entreprises de la BITD dégagent un moindre excédent brut d'exploitation (EBE) que le groupe de comparaison. Ce taux de marge plus faible diminue la capacité des entreprises de la BITD à investir.

...sont plus endettées...

Les ETI et PME de la BITD ont des ratios d'endettement plus importants que le groupe de référence. Cela se matérialise en sus par des ratios de couverture de la charge d'intérêts plus dégradés que pour le comparatif, confirmant **une charge de la dette élevée** par rapport aux flux de trésorerie qu'elles peuvent générer.

...et sont insuffisamment capitalisées

L'analyse des fonds propres des entreprises ETI et PME de la BITD semble confirmer la structure financière dégradée de ce secteur, qui gagnerait à accueillir plus de fonds propres, sans toutefois être conclusive sur une sous-capitalisation généralisée. En effet, l'approche économétrique montre le rôle limité de la seule appartenance à la BITD dans le niveau de fonds propres. Par ailleurs, les capitaux externes représentent une part relativement plus

importante des fonds propres pour la BITD que pour le reste de l'industrie, par opposition aux résultats mis en réserve, c'est-à-dire les sources internes de capital, correspondant aux résultats réinvestis dans l'entreprise. Cela peut être interprété comme une difficulté à dégager un résultat suffisant à intégrer dans les réserves et d'une intervention des actionnaires pour contrebalancer l'endettement déjà élevé.

Pour financer une augmentation des carnets de commande d'environ 17,5 Md€ d'ici 2030 telle que prévue par la LPM, on peut estimer que les entreprises de la BITD (y compris MOI) devront mobiliser entre 5 et 7 Md€ de financements nouveaux, dont 1 à 3 Md€ de fonds propres. Ces estimations reposent sur des hypothèses fortes mais indiquent que les entreprises de la BITD auront *a minima* un besoin supplémentaire de 1 à 3 Md€ de fonds propres dans les cinq prochaines années.

Les dispositifs de soutien public existant au profit de la BITD

L'Etat actionnaire accompagne les entreprises de défense sur le long terme

- **Prises de participation dans les grands donneurs d'ordre de la BITD** : l'Agence des Participations de l'Etat (APE) dispose d'une participation substantielle dans la plupart des grands maîtres d'œuvre de la BITD, qui représentent aujourd'hui en valeur la part la plus importante de son portefeuille. Sa présence active va demeurer, car avoir l'Etat pour actionnaire c'est l'assurance d'un interlocuteur de long terme, intéressé au développement de l'entreprise, ouvert aux projets ambitieux ainsi qu'un soutien dans les moments difficiles (cf. Covid).
- L'agilité de l'Etat via l'APE lui permet d'accompagner les besoins en capital de ses entreprises lorsque des mouvements stratégiques le rendent nécessaire. L'APE est une partie prenante incontournable des opérations de consolidation européenne, comme l'a démontré sa prise de participation dans l'entreprise John Cockerill Defense qui a fait l'acquisition d'Arqus. L'acquisition d'Alcatel Submarine Networks et l'offre remise à Atos pour l'acquisition de ses activités de supercalculateurs illustrent son rôle crucial pour la défense des intérêts vitaux de la nation.
- **Acquisitions d'actions de préférence dans des entreprises stratégiques** : l'APE a acquis des actions de préférence dans plusieurs entreprises (Bull, Roxel, Exxelia) et continuera à le faire si nécessaire. Ce dispositif permet de protéger les droits souverains de la nation dans les sociétés aux activités sensibles, et par ailleurs d'élargir au maximum le panel des investisseurs possibles pour accompagner le développement de ces sociétés.
- **Pérennisation de la gestion avisée des bénéficiaires des entreprises à participation publique** : L'APE promeut une gestion des bénéficiaires des entreprises de son portefeuille qui soit garante de leur performance à très long terme : juste retour pour l'actionnaire public d'une part, mais aussi réinvestissement et préparation de l'avenir en privilégiant un autofinancement des dépenses de R&D (6% du chiffre d'affaires chez Thales), et des acquisitions stratégiques, en particulier d'activités en France (Cobham Aerocomms chez Thales, Preligens chez Safran, Collins chez Safran, etc.). Eurenco inaugurera bientôt une nouvelle usine de poudre à Bergerac : c'est parce que son actionnaire unique, l'Etat via l'APE, a validé le projet et l'a financé quasi-intégralement en mobilisant les fonds propres de la société pour un investissement de long terme bénéfique pour la souveraineté, plutôt qu'en les distribuant en dividendes immédiats.

En France et dans l'Union européenne, une pluralité d'outils existe pour soutenir les entreprises de la défense

Au niveau européen, citons notamment :

- Les prêts aux entreprises de la BITD que propose la **Banque européenne d'investissement** à travers l'enveloppe de **l'Initiative stratégique pour la sécurité européenne** qui a été réhaussée de 6 à 8 Md€ sur la période 2021-2027. A noter en particulier au sein de cette enveloppe **la facilité de trésorerie à destination des PME et ETI du secteur de la défense (1 Md€)** ;

- La *Defense Equity Facility* lancée par le **Fonds européen d'investissement dans le domaine de la défense** qui vise à investir 175 M€ entre 2024 et 2027 dans des fonds privés ciblant l'innovation dans la défense pour mobiliser 500 M€ en faveur d'entreprises européennes ;
- Le **programme InvestEU** qui offre une garantie budgétaire de l'UE de 26,2 Md€ pour soutenir des opérations de financement menées par les partenaires chargés de la mise en œuvre conformément aux objectifs politiques de l'UE. InvestEU vise à mobiliser par effet de levier des investissements privés afin de remédier aux défaillances de marché et au déficit d'investissement dans l'UE. L'amendement du règlement proposé par l'omnibus investissement, actuellement en discussion, prévoit d'orienter une partie de l'augmentation de la capacité d'InvestEU vers des initiatives liées à l'industrie de défense, aux activités à double usage et à la mobilité militaire.
- Le **Fonds européen de défense (FEDef)** qui complète les investissements des États membres en cofinçant les coûts de développement des capacités de défense après la phase de recherche. Il est doté d'un budget de 7,9 Md€ pour la période 2021-2027 dont 1/3 pour la recherche et 2/3 pour le développement des capacités.

Au niveau national, une pluralité d'outils de soutien spécifiques aux PME et ETI existent :

- Des dispositifs spécifiques pour renforcer le financement en fonds propres des PME et ETI de la défense :
- Le fonds **Definvest**, créé en 2018 pour sécuriser le capital d'entreprises d'intérêt stratégique pour le secteur de la défense, notamment pour soutenir leur développement en matière d'innovation et pour participer à des opérations de croissance externe ;
- Le **Fonds innovation défense**, créé en 2021, pour soutenir en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises innovantes dont les technologies sont duales.
- Le **prêt Def'fi** destiné aux PME de la destination, mis en place par Bpifrance, qui permet d'adosser un crédit allant de 30 000 à 1 M€ consenti par l'Etat à travers Bpifrance à un crédit commercial d'une valeur au moins égale ;
- Le **soutien financier aux exportations de défense** via Bpifrance Assurance Export (assurance prospection, assurance des cautions et des préfinancements, assurance-crédit), avec des conditions privilégiées pour les PME et ETI ; et
- Le dispositif d'**avances remboursables pour les dépenses d'industrialisation de matériel de guerre** (dit « procédure article 90 »), qui permet l'octroi par l'Etat d'une avance aux entreprises – en priorité les PME – qui ont un projet de vente de matériel classé à l'exportation.

Plan d'action pour soutenir l'industrie de la défense

Une commande publique renforcée

1. La Loi de Programmation Militaire 2024-2030 : un investissement historique pour la défense française

Afin de renforcer le dialogue entre les acteurs financiers et industriels, **des « référents défense » ont été nommés début 2023** au sein de chaque grande banque française, et en miroir une référente bancaire au sein du ministère des Armées, pour permettre à ce dernier de relayer toute difficulté rencontrée d'accès au crédit par une entreprise de la BITD, du fait de leur activité défense. L'existence de ces référents et de la référente bancaire du ministère des Armées restent néanmoins encore peu connue des industriels et les efforts « d'aller vers » doivent être poursuivis.

La France s'engage dans un effort sans précédent pour moderniser et renforcer ses capacités de défense avec la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030. Promulguée le 1^{er} août 2023, cette loi de programmation prévoit une enveloppe de **413 milliards d'euros**, marquant une augmentation de 118 milliards d'euros par rapport à la précédente LPM (2019-2025). Cet investissement majeur vise à adapter les forces armées françaises aux nouvelles menaces et à garantir la souveraineté nationale.

268 milliards

d'euros consacrés aux équipements militaires, incluant :

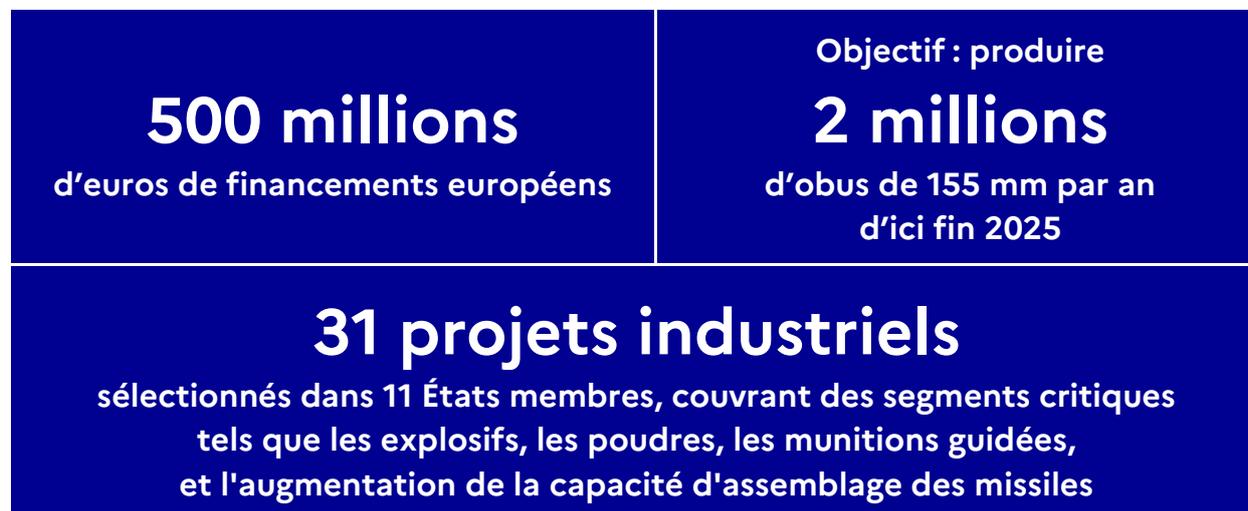
100 milliards d'euros pour les grands programmes d'armement	49 milliards d'euros pour l'entretien programmé du matériel
13 milliards d'euros pour d'autres opérations d'armement	7,5 milliards d'euros pour les études amont

Objectifs stratégiques :

- **Renforcement des stocks de munitions** : tripler les réserves d'ici 2030.
- **Modernisation des capacités nucléaires** : 54 milliards d'euros dédiés à la dissuasion océanique et aéroportée.
- **Accélération des projets majeurs** : développement du Système de Combat Aérien du Futur (SCAF), du char du futur franco-allemand (MGCS), du Rafale F5, et modernisation des hélicoptères de combat Tigre Mark 3.
- **Développement de l'autonomie stratégique** : Réduction des dépendances aux fournisseurs étrangers et relocalisation des chaînes de production sensibles.

2. Au niveau européen, la Commission a développé plusieurs outils pour soutenir la commande publique

Adopté le 13 juillet 2023 par l'Union européenne, le plan **Acte de Soutien à la Production de Munitions (ASAP)** vise à augmenter significativement la production de munitions au sein de l'Union européenne, avec un investissement de 500 millions d'euros.



L'Europe a également franchi une nouvelle étape dans la consolidation de son industrie de défense avec l'adoption de l'**EDIRPA (European Defence Industry Reinforcement through Common Procurement Act)**, texte législatif qui a été adopté en octobre 2023.

Budget et objectifs :

- **300 millions d'euros alloués** pour soutenir les achats conjoints de capacités de défense par des consortiums d'au moins trois États membres.
- **Remboursement partiel des États membres pour les achats effectués en commun**, sous réserve que les contractants et sous-traitants soient établis dans l'UE ou dans un pays associé.

La proposition de règlement **EDIP** (programme européen pour l'industrie de défense), une fois adoptée, prendra la suite des instruments exceptionnels précités (EDIRPA et ASAP) qui s'éteindront fin 2025, **avec une enveloppe de 1,5Md€ du budget de l'UE pour 2025-2027, qui devra être fléchée sur le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne**. Elle contient également un volet réglementaire pour faciliter et intensifier la coopération des États membres en matière d'équipement de défense et sécuriser les approvisionnements en équipements de défense à l'échelle de l'Union.

Par ailleurs, le 4 mars 2025, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a dévoilé le plan ReArm Europe, visant à mobiliser près de 800 milliards d'euros pour renforcer les capacités de défense de l'Union européenne.

Composantes du plan :

- **650 Md€** qui correspondent à un montant indicatif des financements nationaux rendus possibles par la flexibilisation temporaire du cadre budgétaire européen.
- **150 Md€** de prêts aux États pour des achats d'armes ou des investissements visant à renforcer les capacités de défense en Europe.

Objectifs spécifiques :

- **Investissements prioritaires dans des domaines critiques** tels que la défense anti-aérienne, les missiles, les drones, les systèmes anti-drones, et les systèmes d'artillerie.
- **Renforcement de l'aide militaire à l'Ukraine**, notamment par la fourniture d'équipements militaires supplémentaires.

Enfin, le 19 mars 2025, la Commission a adopté un **Livre blanc** qui constitue la première déclinaison du plan ReArm Europe précité. En substance, il propose une hausse des dépenses militaires, une modernisation industrielle et un renforcement de la coopération entre les États membres. À court terme, il insiste sur le soutien à l'Ukraine et le réapprovisionnement en armements. À moyen et long terme, il vise à combler les lacunes capacitaires, renforcer l'industrie de défense et améliorer l'interopérabilité au sein de l'UE et de l'OTAN.

Il est notamment complété par :

- **Un nouvel instrument financier européen (SAFE) doté de 150 Md€**, qui sera ouvert à tous les États membres sur une base volontaire et permettra de financer sous forme de prêt des munitions, la mobilité militaire, ou des systèmes plus complexes et de haute technologie, comme l'IA ou la défense aérienne.
- **Une possible activation coordonnée de la clause nationale dérogatoire du Pacte de Stabilité et de Croissance**, pour permettre aux États membres de dépenser plus en matière de défense.
- **L'annonce de propositions à venir sur la mise en place de flexibilités et d'incitations pour allouer**, dans le cadre de la revue des programmes en cours, une partie des fonds de la politique de cohésion vers le financement de capacités de défense.

L'accélération du financement du secteur de la BITD

Un soutien financier des acteurs publics et privés qui permet de répondre à la montée en cadence des PME et ETI de la BITD

Pour financer une augmentation des carnets de commande d'environ 17,5 Md€ d'ici 2030 telle que prévue par la LPM, on estime que les PME et ETI de la BITD auront *a minima* un besoin supplémentaire de 1 à 3 Md€ de fonds propres pour les cinq prochaines années.

Afin de répondre aux besoins de capitaux additionnels du secteur, les investisseurs publics mobiliseront près de 1,7 Md€ qui, grâce au co-investissement d'investisseurs privés, permettront d'investir jusqu'à 5 Md€ de fonds propres dans la BITD.

Pour permettre aux épargnants de soutenir cette montée en puissance, Bpifrance lancera dans les prochains mois un fonds *retail* orienté principalement sur la défense, d'une taille cible de 450 MEUR.

Quelques actions clés

- **Prolongation de la durée de vie du fonds Definvest**, d'une taille de 100 M €.
- **Réabondement du Fonds Innovation Défense (FID)** par des investisseurs privés et Bpifrance, qui passera de 200 à 175 M €.
- **Soutien de la Caisse des Dépôts et des Consignations et Bpifrance à des projets de fonds d'investissement défense** via le fonds de fonds, représentant 380 M € depuis 2020.
- **Déploiement par la Banque européenne d'investissement d'une facilité de trésorerie à destination des PME et ETI du secteur de la défense**, à hauteur de 1 Md€.
- **Lancement par Bpifrance d'un fonds *retail* ouvert aux particuliers**, d'un montant cible de 450 M € et avec un ticket minimum de 500 €.
- **Déploiement via la loi Industrie verte d'unités de compte spécialisées** permettant aux Français de flécher leur épargne vers la défense.
- **Révision de la politique d'investissement sectorielle de la Caisse des Dépôts et des Consignations** pour permettre l'investissement de toutes ses filiales dans la BITD.
- **Lancement d'un dialogue de place** sur le financement de la défense.

1^{er} objectif : Renforcer les dispositifs publics de financement de l'industrie de défense

Renforcer les fonds propres des entreprises de la défense

- **Pérennisation de Definvest** : d'une taille de 100 M€, ce fonds est abondé par le ministère des Armées et géré par Bpifrance. Il finance des PME et ETI jugées stratégiques pour la BITD. Afin de lui permettre de maintenir ses participations dans certaines entreprises pour s'aligner sur leur besoin de financement dans un contexte de renforcement de la BITD, la période d'investissement du fonds est allongée à 20 ans et la durée de vie du fonds à 30 ans.
- **Réabondement du Fonds Innovation Défense (FID) par des investisseurs privés et Bpifrance** : doté originellement de 200 M€ par le ministère des Armées, ce fonds finance des entreprises duales à forte croissance. Allianz, MBDA, la Caisse des dépôts et Bpifrance (détenu à 50% par l'État et 50% par la CDC, soit un capital 100% public) ont souscrit pour un total de 75 M€, portant la taille du fonds à 275 M€ renforçant la capacité de ce dispositif à venir financer la croissance des futurs champions technologiques de la défense.
- **Réabondement de French Tech Souveraineté de 200 M€** : lancé en juin 2020, ce fonds France 2030 géré par Bpifrance a été initialement doté de 650 M€ par l'Etat afin de soutenir en fonds propres des sociétés considérées comme souveraines. Ce fonds de 850 M€ est un outil essentiel pour garantir le soutien de l'Etat à des participations stratégiques, au premier rang desquelles les entreprises de la défense.
- **Soutien de la CDC et Bpifrance à des projets de fonds d'investissement défense via le fonds de fonds** : ces deux acteurs sont prêts à soutenir des projets de fonds d'investissement privés avec une thèse défense. Depuis 2020, la CDC et Bpifrance ont financé pour plus de 380 M€ des fonds avec des thèses ambitieuses sur la défense. Ce soutien public a entraîné un effet de levier auprès des investisseurs privés permettant à ces fonds de mobiliser déjà un total de 2 Md€.
- **Lancement de la deuxième promotion de « l'accélérateur Défense »** par Bpifrance, programme d'accompagnement de 25 à 30 entreprises de la BITD pour les aider à mieux travailler leur montée en cadence dans le courant de l'année.

Renforcer la trésorerie des entreprises de la BITD

- **Déploiement par la Banque européenne d'investissement d'une facilité de trésorerie à destination des PME et ETI du secteur de la défense, à hauteur de 1 Md€** : des garanties et des prêts intermédiés par des banques soutenir le financement des investissements à court-terme et le besoin en fonds de roulement des PME et ETI actives dans le secteur de la sécurité et de la défense.
- **Renforcement du soutien à la trésorerie des entreprises de la BITD par Bpifrance** : Bpifrance déploie plusieurs solutions pour répondre aux besoins en trésorerie et en fonds de roulement des entreprises de la BITD. Afin d'accélérer leur financement et de les accompagner dans leur montée en cadence, une opération de porte-à-porte a été lancée auprès d'environ 1 000 entreprises stratégiques identifiées en collaboration avec la DGA. Cette initiative mobilise tout le réseau de Bpifrance pour proposer des outils adaptés : financements court terme, avances de trésorerie (AP), crédit-bail, etc. Actuellement,

69 % des entreprises ciblées bénéficient déjà du soutien de Bpifrance, et cette démarche vise à élargir encore cette couverture pour assurer la résilience et la compétitivité des acteurs clés de la défense.

- **Mobilisation de la DGCCRF et du Médiateur des entreprises pour améliorer les délais de paiement dans la BITD** : dans un contexte de montée en puissance de la BITD, la question des délais de paiement au sein de la chaîne de sous-traitance constitue un enjeu majeur pour la trésorerie des entreprises. Afin de garantir des pratiques contractuelles équilibrées et un financement fluide de l'ensemble des acteurs, le ministre de l'Economie a décidé de solliciter la DGCCRF et le Médiateur des entreprises. En concertation avec le ministère des Armées, ces instances engageront un dialogue avec les industriels de la filière afin d'établir un diagnostic partagé et d'identifier les leviers d'amélioration. Cette démarche vise à renforcer la pérennité des entreprises de la défense en favorisant un cadre de paiement plus sain et adapté aux défis du secteur.

2^e objectif : Accroître la capacité des investisseurs privés et publics à se positionner sur la défense

Assurer la compatibilité entre le financement de la défense et la finance durable

- **Au niveau national**, le label d'Etat ISR (investissement socialement responsable) permet aux épargnants d'identifier les fonds respectueux de principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, et près de 940 fonds sont labélisés ISR. Revu fin 2023, le label ISR n'interdit pas le financement de la défense mais exclut les armements dits « controversés » au sens des conventions internationales : ce label précise clairement que ces armes dites « controversées » se limitent aux armes interdites (notamment armes chimiques et biologiques, mines antipersonnel).
- **Au niveau européen**, l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a publié mi-2024 des lignes directrices sur la dénomination des fonds durables, imposant des exclusions sectorielles sur les armes dites « controversées ». Les ministères de l'Economie et des Armées ont mené un important plaidoyer auprès de leurs homologues, conduisant l'ESMA à préciser en décembre 2024 la définition des armes dites « controversées » au sens des conventions internationale afin de la circonscrire.

Soutenir l'évolution de la politique de financement de la Banque européenne d'investissement à destination du secteur de la défense

La BEI excluait historiquement le financement des entreprises de défense à l'exception des entreprises duales, sous des critères de chiffre d'affaires relativement restrictifs. Cette doctrine a été récemment assouplie afin d'élargir le plus possible l'éligibilité des financements, tout en préservant les conditions de financement de la BEI. Cette évolution est à souligner, d'autant plus que le FEI joue un rôle très important dans la structuration du marché européen du capital investissement. Dans le cadre de son Initiative stratégique pour la sécurité en Europe (ISSE), la BEI a notamment financé des projets relatifs au développement de drones, le déploiement de satellites d'observation, ainsi que des projets de cybersécurité et des infrastructures militaro-civiles.

Faire évoluer la politique sectorielle de la Caisse des dépôts et consignations

La CDC a accéléré ses travaux depuis un an pour mettre en cohérence et faire monter en puissance son action en matière de défense. Un recensement a été réalisé au niveau du Groupe et a comptabilisé une exposition de plus de 40 Md€ sur le secteur de la défense, qui comptabilise 35 Md€ de garantie-export (Bpifrance et SFIL) et des investissements en fonds propres de Bpifrance.

La CDC a également renforcé la coopération avec ses homologues européens. A noter également que la CDC conduit un **travail de conviction plus large**, y compris par des expressions publiques, auprès de ses co-investisseurs institutionnels partenaires. S'agissant de sa doctrine d'intervention, **la CDC l'a clarifiée dans le cadre d'une révision de sa doctrine ESG fin 2024 en établissant clairement la possibilité d'investir dans des projets de défense pour toutes ses directions et filiales.** Elle publie une politique sectorielle spécifique au secteur de la défense pour donner matérieliser davantage cet engagement.

3^e objectif: Permettre aux épargnants de financer l'industrie de défense

Renforcer le rôle de Bpifrance dans l'orientation de l'épargne des Français vers les entreprises stratégiques, y compris celles de la défense

Grâce aux fonds **retail** de Bpifrance, les Français peuvent flécher leur épargne indirectement vers des entreprises non cotées, y compris celles du secteur de la **BITD**. Les investisseurs particuliers peuvent dès 500€ accéder à la classe d'actifs du capital-investissement. Déjà, plus de **20 000 Français** ont participé et peuvent bénéficier de la performance de près de **3 000 entreprises du portefeuille de Bpifrance, dont 25 % sont industrielles.**

Le prochain fonds de la gamme « Bpifrance Entreprises » à destination des particuliers, « Bpifrance Défense », permettra à ceux qui le souhaitent d'investir dans des entreprises non cotées dont l'activité sert les enjeux liés à la souveraineté nationale avec une ambition accrue pour le secteur de la défense. Ce fonds visera à permettre de faire le lien entre l'épargne des particuliers et l'investissement dans les start-up, PME et ETI de la cybersécurité et de la défense. Ce futur véhicule pourra jouer un rôle clé dans le financement des entreprises qui participent à l'autonomie stratégique de la France.

Bpifrance souhaite ainsi proposer un fonds de capital investissement dédié au secteur de la défense. D'une taille cible de 450 M€, il serait accessible à une clientèle d'investisseurs particuliers à partir d'un ticket minimum de 500 €. Un tel fonds permettra de répondre à la demande croissante des assureurs pour ce type de structure, notamment dans le cadre de la loi industrie verte du 24 octobre 2024 dans son volet épargne, avec des mesures pour flécher l'épargne vers des actifs non cotés à travers les produits d'assurance-vie et d'épargne retraite. Ce fonds pourra être constitué d'un portefeuille issu d'investissements qui seront réalisés par les équipes de Bpifrance Investissement dans des sociétés européennes et au moins 70 % dans des sociétés françaises. Il pourra être souscrit *via* les produits d'assurance-vie ou en direct.

Augmenter la capacité de soutien des épargnants à la défense grâce à la loi Industrie verte

Le financement de la BITD par l'assurance-vie et les plans d'épargne retraite (PER) devrait être accru par la montée en puissance de la loi relative à l'Industrie verte qui se déploie tout au long de l'année 2025. Cette loi permet de mobiliser l'épargne (assurance-vie et PER) vers des actifs non cotés, y compris dans le secteur de la défense. Elle permet d'orienter l'épargne des ménages vers les actifs non cotés (capital-investissement, dette non cotée et fonds infrastructures), en prévoyant une obligation de présentation d'un mode de gestion pilotée incluant une part minimale d'actifs non cotés. La loi ne cible pas les actifs selon des critères environnementaux, puisqu'il s'agit de financer l'industrie pour qu'elle puisse faire face aux grandes transitions. La loi apporte donc une première réponse aux besoins en fonds propres des PME/ETI de la BITD. **Le flux attendu d'épargne fléchée dans l'ensemble du non coté devrait atteindre 1 à 2 Md€ par an dès les premières années du déploiement de la loi.**

4^e objectif : Améliorer le dialogue entre l'industrie de défense et le secteur financier

Afin de renforcer les liens entre le secteur financier et l'industrie de défense, un dialogue de place entre les représentants des institutions financières et de la BITD va être lancé.

Cette instance sera co-présidée par M. Philippe Brassac, directeur général du Crédit Agricole, et M. Hervé Guillou, ancien président directeur général de NavalGroup. La DG Trésor et la DGA assureront le secrétariat général de cette instance. L'Agence des participations de l'Etat, Bpifrance, la Caisse des dépôts et consignations, Euronext et l'Autorité des marchés financiers participeront à ce dialogue.

Son objectif est de garantir un échange régulier entre les acteurs des deux secteurs, de créer des groupes de travail *ad hoc* sur des problématiques identifiées par des membres de l'instance ou encore de lancer des initiatives de place visant à renforcer le financement des entreprises de la défense. Le travail s'articulera notamment autour des thèmes suivants :

- **Améliorer les délais de paiement au sein de la chaîne de valeur de l'industrie de défense ;**
- **Rendre les doctrines d'investissement favorables à la défense ;**
- **Renforcer le financement en fonds propres par la mobilisation des fonds d'investissements et de l'épargne des Français.**

Contact

Cabinet d'Éric Lombard

01 53 18 41 20 - presse.minefi@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Lecornu

01 42 19 82 18 – cabinet-c-presse-communication.secretaire.fct@intradef.gouv.fr